

Prime Covid dans nos établissements, la prime de la discorde !

Alors que le gouvernement a décidé l'an dernier d'attribuer à quelques agents de la fonction publique une prime visant à récompenser l'investissement exceptionnel qu'ils ont fourni pour assurer la continuité du service public durant la crise sanitaire, il est temps de mesurer si les inquiétudes exprimées par le SNPTES à l'annonce de cette prime en juin 2020 se sont vérifiées.

Le SNPTES fort du maillage territorial de ses militants, a pu obtenir des éléments, quand ceux-ci étaient portés à la connaissance des personnels, relatifs aux :

- montants alloués, abondés ou non par les établissements ;
- leur répartition (catégories, corps, emplois) et leurs critères d'attributions ;
- le circuit de proposition et de validation ;
- le passage en instance ou non ;
- le ressenti général de cette prime (des bénéficiaires et des exclus) et les conséquences éventuelles sur le collectif de travail.

Par ailleurs, le montant global de l'enveloppe attribué à cette prime, autour de 12 millions d'euros pour le périmètre enseignement supérieur et recherche, devait conduire à ce qu'uniquement 5% des personnels en bénéficient, hors abondement des établissements. Le SNPTES salue les efforts de certains établissements, bien que leur nombre et les montants concernés aient été trop faibles pour pallier les inégalités dénoncées par notre syndicat dès juin 2020. A contrario, certains établissements ont poussé le cynisme de cette prime jusqu'à justifier leur décision de ne pas augmenter l'enveloppe ministérielle en arguant que les primes qui auraient été versées par l'établissement en propre auraient été « injustes » car non défiscalisées... un comble !!

De manière générale, nous avons constaté une grande inégalité entre collègues et entre établissements, le passage en instance (Comité technique, Conseil d'administration) n'a pas été systématique et des différences de critères importantes ont pu exclure certains personnels (enseignants, enseignants chercheurs) ou certaines fonctions de direction comme les responsables administratif et financier ou de composante). De nombreux militants ont relevé une opacité, voire « aucune transparence » dans l'attribution de la prime COVID. Localement, des directions reconnaissent que cette prime est « la prime de la discorde » ; l'enveloppe est trop faible et le nombre de personnes concernées trop restreint. Les personnels des Services communs de documentation sont souvent exclus du dispositif. Cette prime « symbolique » est donc source de tensions. Beaucoup d'agents qui s'attendaient à recevoir une prime n'en ont pas eu, et ceux qui l'ont perçue ont souvent été déçus du montant. Certains éprouvent de la frustration, voire un sentiment d'injustice de ne pas avoir été récompensés des efforts effectués pendant le confinement. Pour le SNPTES, les effets délétères de cette prime COVID se feront sentir sur le long terme. A ce jour, dans certains établissements, nous constatons que les polémiques perdurent au sujet des attributions, les agents étant déstabilisés de ne pas savoir comment elle a été versée, sans réponses parfois de leur hiérarchie. Cette situation a aggravé l'exposition des agents aux risques psychosociaux car la défiance s'est installée. Et alors que la grande majorité des collègues ont eu une charge de travail exceptionnelle durant l'année 2020, et participé à l'effort collectif, ils n'ont pas eu de reconnaissance.

Le SNPTES avait mis en garde le gouvernement : les effets sur le terrain ont bien été délétères et conduisent au découragement d'une grande partie des personnels. Le SNPTES rappellera toutes ses recommandations en la matière, si le gouvernement décidait de reconduire cette prime COVID aux fonctionnaires pour l'année 2021, à l'image du secteur privé.

Choisy-le-Roi, le 22 mars 2021